



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 81764

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les propositions de la CGPME pour améliorer les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants. La sous-traitance est très dépendante de la conjoncture. La récession a été profonde en 2008 et 2009 et le niveau des stocks chez les donneurs d'ordres est important. Il est à craindre que l'industrie ait besoin de plus de temps pour déléguer à nouveau des activités de sous-traitance. Dans l'objectif de favoriser une démarche de partage réciproque de l'innovation et des savoir-faire, la CGPME propose d'établir une corrélation entre le montant des investissements exigés du sous-traitant et la durée contractuelle liant les parties ; de prévoir, en cas de rupture avant l'échéance, que le donneur d'ordres reprenne à sa charge les machines et outils ou leur amortissement ; d'informer prioritairement les sous-traitants du donneur d'ordres sur les nouveaux marchés que ce dernier propose, d'intégrer dans les chartes des comités d'audit un contrôle relatif à la qualité des relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Il lui demande la position du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81764

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6796

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)